



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 90 00/022 917 9664 • FAX: +41 22 917 9008  
• E-MAIL: [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org) / cc [ohchr-disability@un.org](mailto:ohchr-disability@un.org)

REFERENCE: OHCHR/TESRPRD/DESIB/HRESIS

## **Objet : Résolution 55/8 du Conseil des droits de l'homme**

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'Office des Nations unies à Genève et a l'honneur de se référer à la résolution 55/8 du Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/RES/55/8](#)) sur les droits des personnes handicapées.

La résolution susmentionnée demande au HCDH « consacrer sa prochaine étude annuelle concernant les droits des personnes handicapées à la question des droits des personnes handicapées et des technologies et outils numériques, y compris les technologies d'assistance, [...] en concertation avec les États et les autres parties prenantes, les organisations régionales, la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées et les autres titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernés, les organisations de la société civile, y compris les organisations de personnes handicapées, et les institutions nationales des droits de l'homme, en veillant à ce que les contributions des parties prenantes soient communiquées sous une forme accessible, et demande que ces contributions ainsi que [l'étude proprement dite et sa] version facile à lire et à comprendre soient mises à disposition sur le site Web du Haut-Commissariat, sous une forme accessible, avant la [...] cinquante-huitième » session du Conseil des droits de l'homme (par. 14).

Le présent rapport se fonde sur les rapports précédents ([A/HRC/52/52](#) et [A/HRC/55/34](#)) sur les systèmes d'aide visant à garantir l'intégration communautaire des personnes handicapées, notamment comme moyen de mieux reconstruire après la pandémie de coronavirus (COVID-19) et sur les bonnes pratiques des systèmes d'aide permettant l'intégration communautaire des personnes handicapées ; approfondissant les deux domaines identifiés dans ces rapports.

Le HCDH souhaiterait recevoir toute information pertinente pour la préparation de cette étude. En particulier, nous souhaitons recevoir des avis et des informations sur les questions suivantes.

### *Gouvernance, accès à l'information et protection de la vie privée*

1. Comment les technologies numériques sont-elles actuellement utilisées dans votre pays/région dans la coordination de la gouvernance, y compris dans les systèmes de transformation des soins et de l'assistance, et les services sociaux centrés sur les personnes pour les personnes handicapées ?
2. Quels sont les principaux défis et succès dans l'utilisation des technologies numériques pour faciliter l'accès à l'information, à la protection sociale et à d'autres services essentiels pour les personnes handicapées (par exemple, l'aide humaine - assistance personnelle, interprétation des signes -, le transport, les

technologies d'assistance, le logement et les services de désinstitutionnalisation)  
?

3. Quelles mesures mettez-vous en œuvre pour protéger le droit à la vie privée dans le cadre de l'utilisation des technologies numériques ?

#### *Les technologies numériques en tant que technologies d'assistance*

4. Comment les technologies numériques sont-elles intégrées en tant que technologies d'assistance dans les plans d'aide personnalisés (par exemple, interprétation en langue des signes à distance, applications de lecture d'images, assistants à commande vocale, lecteurs d'écran, applications de synthèse vocale et de conversion de la parole en texte, technologie de suivi oculaire, claviers et souris adaptés, dispositifs de CAA, aides à la navigation digitale, technologie portable) ?
5. Quels sont les obstacles à l'accès à ces technologies d'assistance numérique et comment les surmonter ?

#### *Accès et accessibilité financière aux technologies d'assistance*

6. Quel est l'état actuel de l'accès aux technologies d'assistance dans votre pays/région, en particulier dans les zones rurales et parmi les groupes marginalisés ?
7. Quelles sont les mesures prises pour améliorer l'accessibilité financière et la disponibilité de ces technologies d'assistance (par exemple, transferts d'argent, structuration du marché pour réduire les coûts de la chaîne de valeur ajoutée, logistique, etc.)

#### *Intégration et qualité des technologies d'assistance*

8. Comment les technologies d'assistance sont-elles intégrées aux services sociaux et de santé dans votre pays/région ?
9. Quelles sont les mesures prises pour garantir la qualité et la pertinence culturelle des technologies d'assistance ?

#### *Politique, formation et innovation*

10. Quelles politiques publiques et législations soutiennent l'utilisation et le développement des technologies d'assistance dans votre pays/région, et quelles améliorations recommanderiez-vous ?
11. Quels sont les programmes de formation et de sensibilisation destinés aux utilisateurs et aux prestataires de services, et quelles sont les lacunes à combler pour améliorer l'efficacité de ces programmes ?

#### *Informations générales*

12. Veuillez fournir toute autre information pertinente et tout bon exemple sur l'utilisation des technologies numériques et des technologies d'assistance comme moyen de réduire le temps consacré aux soins non rémunérés, y compris la quantification de l'impact de ces technologies dans le cadre d'enquêtes sur l'emploi du temps ou d'autres enquêtes similaires.

Le HCDH serait reconnaissant de recevoir les informations pertinentes à l'Office des Nations Unies à Genève, CH 1211 Genève 10 ; fax. +41 22 917 90 08 ; e-mail :



ohchr-registry@un.org ; avant le 1er septembre 2024, dans un format accessible afin qu'elles puissent être publiées sur le site web du HCDH. N'hésitez pas à contacter l'Unité des droits de l'homme et du handicap du HCDH à l'adresse [ohchr-disability@un.org](mailto:ohchr-disability@un.org) ou Mme Martyna Balciunaite à l'adresse [martyna.balciunaite@un.org](mailto:martyna.balciunaite@un.org) pour tout complément d'information ou clarification.

Le HCDH saisit cette occasion pour renouveler les assurances de sa très haute considération à toutes les missions permanentes et d'observation auprès de l'Office des Nations unies à Genève.

Genève, le 5 juillet 2024